



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Présents.....12
Votants.....15
Procurations.....3

Date de la convocation : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 8 juillet à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS: Mesdames DELEU Françoise, JANABERRIA Anne-Marie,
MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-
Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERES Claude,
VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS: Madame COBO Rolande a donné procuration à Madame
VIDAL Nadine, Monsieur ASSTE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL
Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur
REFREGERES Claude.

SECRETARE DE SEANCE: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE: Madame GUTRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 7

DELIBERATION N° 13

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

FILIERE TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le tableau des emplois à la date du 1^{er} septembre 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un emploi afin de renforcer les effectifs du service technique (atelier).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- Filière: technique - Cadre d'emploi : Adjoint technique - Grade: Adjoint technique:
- ancien effectif 2
 - nouvel effectif 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures par semaine) et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.